



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 84395

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la proposition du rapport de la commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes visant à créer un réseau régional de travailleurs sociaux référents spécialement formés à la détection de la radicalisation. Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Conformément à la circulaire du ministre de l'intérieur du 29 avril 2014, un suivi psycho-socio-éducatif des personnes signalées comme radicalisées ou en voie de radicalisation est, après évaluation, mis en place par les cellules de suivi social installées dans chaque préfecture. Ces dernières mobilisent pour ce faire de manière croissante les travailleurs sociaux du secteur public et privé, avec le soutien du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD), abondé de 100 millions d'euros sur la période 2015-2018. Le plan d'action du Gouvernement contre la radicalisation et le terrorisme du 9 mai 2016 ayant par ailleurs fixé pour objectif de doubler le nombre des prises en charge de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation, la structuration de pôles régionaux et départementaux d'opérateurs de prise en charge est en cours grâce à la mobilisation des grands réseaux associatifs. Le ministère de la ville, le ministère de l'intérieur et le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) ont ainsi élaboré plusieurs conventions destinées à associer les réseaux de dimension nationale dans les domaines de la prévention spécialisée, des missions locales, des points écoute-accueil jeunes et des maisons des adolescents. Ces conventions, finalisées ou en cours de signature, bénéficient du soutien de l'Unions nationale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS). D'autres réseaux professionnels sont susceptibles d'être associés à cette démarche partenariale. Un appel d'offres a également été lancé pour constituer des équipes mobiles à l'échelle interrégionale, chargées d'apporter un appui méthodologique aux professionnels dans la prise en charge des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. Parallèlement, des initiatives des associations tête de réseau dans le champ social ou médicosocial, soutenues par le FIPD, sont en cours pour permettre d'identifier les professionnels engagés, d'analyser l'adaptation de leurs pratiques, et de rédiger des référentiels professionnels. Enfin, la formation des acteurs en contact avec les publics visés, assurée depuis 2014, seront encore renforcées en 2016.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84395

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 septembre 2015

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5129

Réponse publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6991